

## Compte-rendu de la deuxième réunion de négociation salariale du 02/07/12

Aucun document n'a été remis ou simplement présenté aux délégations syndicales.

Mr Maugars affirme que sa marge de manœuvre n'est pas perturbée par les changements actuels de ministres, du fait que les dossiers sont gérés par des fonctionnaires du ministère, qui, eux, restent en place. Il affirme qu'il n'y a pas de cadrage des établissements publics, comme il y a actuellement pour la fonction publique.

Mr Maugars indique qu'il a présenté les résultats 2011 au dernier C.A et qu'ils sont bons, avec néanmoins, quelques points d'alarme.

Il explique qu'au vu de ces bons résultats, il est en mesure de faire les propositions suivantes au titre de la politique salariale 2012 :

- **0% en augmentation générale (AG).**
- **2,2% d'augmentations individuelles (AI)** au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le chiffre serait porté à 2,4% si l'accord salarial était signé.
- Il y aurait une AI minimale sous laquelle il faudrait justifier. La direction hésite entre 0,7% et 0,9% pour cette AI minimale.

Mr Maugars rappelle que, du fait de la représentativité des différentes centrales syndicales à l'ONERA, il faut au minimum que :

- soit la CFDT signe l'accord salarial
- soit que tous les autres syndicats (CFTC, CGC, CGT) signent cet accord

La CFDT a contesté le fait qu'il y ait une « prime à la signature ». Si l'ONERA peut verser 2,4% (en cas de signature), il peut le faire aussi, sans signature de l'accord.

Mr Maugars et Mme Padoan maintiennent, en disant que l'Etat entend valoriser les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) en octroyant une « prime à la signature ».

En plus des augmentations de salaires, il est abordé le problème de la subrogation que réclament les syndicats. La Direction affirme, contrairement aux syndicats, que la subrogation ne réduirait pas la charge de travail des services RH. La DRH étudie actuellement la possibilité et la faisabilité technique que les services RH transmettent directement par informatique les informations du salarié à destination de la Sécurité Sociale. Elle affirme que ce système permettrait une réduction notable des délais de paiement du salarié par la Sécurité Sociale.

La direction a fixé (unilatéralement) une date et un lieu pour la prochaine réunion NAO : le **jeudi 12 juillet à 11 heures, à Chalais-Meudon**.

Commentaires CFDT : si la direction a bien compris que pour avoir un accord, il lui fallait des signatures (de la CFDT et d'autres organisations syndicales), elle n'a visiblement pas compris comment les obtenir. Cela a été affirmé haut et fort depuis plusieurs années en particulier par la CFDT : il faut des **augmentations générales** pour compenser l'inflation. Et compte tenu du niveau de l'inflation 2011 (+2,5%), la proposition de la Direction est (très) largement sous évaluée.